

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 juillet 2017 à 18h30

Présents : Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Romain Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf
Christian Sacchi -

Présente également : Sandrine Giraud

Secrétaire de séance : Christian Sacchi

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire fait le compte rendu sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Droit de préemption urbain : Renonciations à acquérir
- Signature marché aire de jeux et de fitness
- Compte rendu ouverture de plis « Rénovation de la passerelle du Fond »
- Signature d'une convention avec TELT

1° - Modification des statuts de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise

Cette modification porte sur la nouvelle clé de répartition de la dotation de solidarité communautaire, et des taux d'imposition.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette modification.

2° - Renouvellement de l'adhésion au Service de Prévention des Risques Professionnels

La convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, concernant une assistance sur les risques professionnels arrivant à échéance au 1^{er} octobre 2017, elle est reconduite pour 3 ans à compter du 02/10/2017.

Accord du Conseil

3° - Ressources humaines

M. le Maire présente une modification du tableau des effectifs :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, et création d'un emploi d'agent de maîtrise
- Suppression d'un emploi d'adjoint administrative principal de 2^{ème} classe, et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

M. le Maire propose au Conseil un avenant au contrat du Directeur de la Régie Electrique (avancement au 3^{ème} échelon du grade de technicien)

Le conseil adopte à l'unanimité ces propositions.

4° - Forêt

- Etat d'assiette 2018 en forêt des collectivités

M. le Maire propose au Conseil de délibérer sur l'état d'assiette 2018.

Une décision doit être prise concernant la coupe de la parcelle O pour 2018.

Au regard de l'état de cette parcelle (mitrillage), le conseil demande le report de cette coupe et souhaite l'inscription d'une autre parcelle pour l'année 2018.

- Entretien Route de Sainte Anne

Dans le cadre de la convention signée en 1984 entre Avrieux, EDF et Villarodin Bourget, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'ONF, la commune de Villarodin-Bourget nous propose de valider un devis d'intervention pour la réalisation d'une bicouche sur certains secteurs.

Le Conseil municipal ne donne pas suite et souhaite qu'une réflexion globale s'engage sur les modalités d'entretien et de réfection de cette voirie qui a un intérêt indéniable pour de nombreux utilisateurs.

Il est donc proposé une visite de la route à l'automne afin de définir précisément les modalités d'intervention et prévoir financièrement cette opération dans les budgets communaux.

5° - Bien sans maître

En application de l'article L1123-1, 3°, du code général de la propriété des personnes publiques, sont considérés comme n'ayant pas de maître les immeubles qui n'ont aucun propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Deux parcelles sur la commune d'Avrieux sont concernées par cet article :

- A 115, lieudit « La Tournaz »,
- C 292, lieudit « Le Besseil ».

Il convient de délibérer, puisqu'en application de l'article L.2121 29 du CGCT, le Conseil autorise à l'unanimité l'acquisition par le maire de ses biens sans maître qui reviendront de plein droit à la commune.

6° - Baux communaux

M. le Maire informe que le T3 au-dessus de la boulangerie sera libre à partir du 12 août.

Une affiche sera posée.

7° - Convention de servitudes Enedis

M. le Maire présente au Conseil la convention de servitudes à intervenir entre ENEDIS et la commune pour l'enfouissement d'une ligne HTA 20 000 volts, sur une parcelle communale au lieu-dit « La Grande Combe ».

Cette convention prévoit le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 15 €.

8° - Convention de partenariat entre la commune et TELT

M. Adrien Kempf présente au conseil les termes de la convention signée avec TELT dans le cadre des mesures compensatoires agricoles collectives pour le projet de remise en nature d'anciennes terres agricoles.

Cette convention prévoit un financement à hauteur de 70%, soit un montant de 139 440 €.

9° - Compte rendu commission travaux

M. André Alaria, Adjoint aux travaux fait le point sur l'avancement des travaux en cours dans le village.

10° - Finances

- Décision Modificative

Une Décision Modificative sera effectuée sur le budget Eau et Assainissement concernant le programme Bonnerette, afin de pouvoir régler des travaux de l'entreprise Martoia.

- Souscription emprunt Budget de l'Eau

M. Sacchi, Adjoint aux finances donne information concernant la consultation de plusieurs établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt pour l'adduction de Bonnerette. Le montant de l'emprunt sera en fonction du montant du marché, dont l'ouverture des plis est prévue le 25 juillet prochain.

11° - Divers

- Une délibération doit être prise pour autoriser l'encaissement de recettes provenant des sponsors, lors du 10^{ème} anniversaire de la Redoute Marie-Thérèse.
- M. le Maire donne lecture au conseil de l'arrêté préfectoral de cessibilité des terrains transmis par l'Agence Régionale de Santé concernant les captages du Fond et Saint Benoît.
- M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral concernant la limitation en eau.
- M. le Maire présente un projet d'aménagement ludique et d'un point restauration d'un privé sur le site rive droite (parcelles communales) de la cascade St Benoît. Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable.
- M. Fabrice Dejean fait une proposition de participation aux taxes d'ordures ménagères des professionnels exploitant sur le site de la Redoute. Le conseil décide d'étudier cette proposition.
- M. le Maire informe de l'élection de M. Fabrice Dejean à la présidence de la Régie Electrique d'Avrieux.
- La fête du pain aura lieu le 23 juillet prochain au four banal, et la municipalité offrira les boissons à partir de 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h30

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

